

# ENJEUX

ENJEUX est une publication de la Société des musées québécois dans laquelle on retrouve le point de vue de ses membres sur toute question touchant l'avenir des assises de la muséologie québécoise.

NUMÉRO 21 (JANVIER 2014)

## Position de la Société des musées du Québec concernant le rapport du Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois

Le 5 novembre 2013, un groupe de travail indépendant, présidé par monsieur Claude Corbo, rendait public un ambitieux rapport sur l'avenir du réseau muséal québécois<sup>1</sup> contenant 61 recommandations. Dûment mandaté par le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto, le Groupe de travail propose des changements majeurs qui, s'ils sont acceptés, toucheront non seulement les institutions muséales, mais également le cadre général d'intervention du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la muséologie québécoise. La Société des musées du Québec (SMQ) remercie chaleureusement le ministre Kotto d'avoir permis cette réflexion, ouvrant ainsi un chantier majeur qui marquera sans aucun doute le développement et l'histoire de la muséologie au Québec. La SMQ est pleinement consciente de l'importance du rapport du Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal et confiante quant aux changements qui devraient en découler. Elle offre d'entrée de jeu son entière collaboration au ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de participer à la poursuite des travaux et à la mise en œuvre de stratégies pour le réseau muséal.

Dans les lignes qui suivent, la SMQ énonce sa position en regard des principales recommandations du Groupe de travail et de leurs impacts potentiels pour le milieu muséal. Elle tient d'abord à mentionner qu'une des grandes qualités du rapport est de dégager une réelle vision du développement du réseau, à court et à long termes. Elle souligne également que le Groupe de travail a su reconnaître la juste valeur et l'importance de la pluralité des rôles que jouent les institutions muséales sur le plan social, éducatif, économique et touristique. Reconnus à juste titre comme porteurs de mémoire collective et de cohésion sociale, les musées s'inscrivent pleinement dans les grands enjeux de société tels que la préservation du patrimoine culturel et le développement durable. Fort pertinemment, le Groupe de travail reconnaît aussi que pour jouer pleinement leurs rôles, les institutions muséales devraient bénéficier d'un plus grand financement. En ce sens, le Groupe recommande précisément que le gouvernement du Québec réitère son engagement à demeurer un partenaire financier majeur des institutions muséales. Il formule plusieurs recommandations invitant le gouvernement à accroître son soutien financier au réseau muséal québécois. Pour la SMQ, il s'agit d'une avancée majeure alors qu'elle revendique depuis de nombreuses années des solutions pour endiguer la crise financière des institutions muséales. Bien que la SMQ accueille très positivement le rapport, elle se doit d'exprimer des réserves sur certaines

<sup>1</sup> Claude Corbo, Laurier Lacroix et Marie Lavigne, Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois *Entre mémoire et devenir*, 29 octobre 2013, 185 pages.

recommandations ainsi que sur la perception du Groupe à l'égard du réseau, de ses forces et de ses faiblesses.

## QUELQUES POINTS DE REPÈRE

Avant de procéder à l'analyse des recommandations, nous croyons utile de préciser certains éléments contextuels ayant mené à la création du Groupe de travail et à la définition même de son mandat.

En janvier 2013, le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, proposait à la SMQ la constitution d'un groupe indépendant ayant pour mandat d'identifier des solutions à court, moyen et long termes visant à résoudre la crise affectant le réseau muséal. Dès lors, la SMQ considère avoir enfin convaincu les autorités en place de reconnaître comme critique la situation que traverse depuis de nombreuses années un trop grand nombre d'institutions muséales, et de s'y attaquer. À cet égard, la SMQ s'estime grandement redevable envers le ministre Kotto qui a su comprendre l'urgence d'agir face à un réseau en perte de vitesse. Cette dégradation du réseau avait déjà fait l'objet de nombreuses représentations de la SMQ au cours des dernières années, voire de la dernière décennie. Certains se souviendront de la campagne *Pour que les musées restent vivants, contre le sous-financement des musées* réalisée en 2004 (conférence de presse *L'impasse des musées*, production de *t-shirt*, envois de cartes postales au Premier ministre, etc.).

Rappelons également que nos membres ont fait preuve d'un engagement exemplaire et qu'ils ont grandement contribué à définir les enjeux et les besoins du secteur muséal, notamment lors des États généraux des musées du Québec, organisés par la SMQ, et qui ont conduit au Grand Chantier en octobre 2011. Ces efforts ont été déployés par la communauté muséale simultanément aux travaux d'un comité conjoint SMQ/MCC mis en place par la ministre d'alors, madame Christine St-Pierre. Devant le refus du MCC d'admettre qu'une augmentation substantielle de l'enveloppe budgétaire consacrée aux musées était nécessaire, la SMQ a choisi de quitter la table du comité conjoint au printemps 2012. Il faut ici comprendre que cette position ministérielle rendait caduque toute solution structurante pour le réseau, y compris la révision du Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales (PAFIM) par le MCC.

Devant la nouvelle ouverture du ministère en décembre 2012, la SMQ a accepté de participer à la mise sur pied d'un groupe de travail

indépendant et à la définition de son mandat général. Encore une fois, elle a dû insister pour que ce mandat inclue la question du financement public du réseau muséal. L'accord des autorités ministérielles à considérer le problème du financement public marque donc une victoire importante pour le réseau, et l'aboutissement d'une longue lutte pour la SMQ et ses membres.

Durant le combat des dernières années pour régler le problème de sous-financement des musées, la SMQ est restée fidèle à sa mission première de regrouper et de représenter les institutions muséales ainsi que les professionnels de la muséologie, et d'œuvrer à la défense des intérêts supérieurs du milieu muséal québécois. C'est forte de ce principe que la SMQ a orienté ses actions afin de répondre en priorité aux recommandations touchant le financement du réseau muséal, adoptées lors du Grand Chantier des États généraux de la SMQ en 2011. La première recommandation se lit comme suit : « Il est recommandé à la SMQ de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il augmente les crédits alloués au soutien des institutions muséales québécoises »<sup>2</sup>. La SMQ a donc joué pleinement son rôle associatif en démontrant les besoins réels des institutions muséales et en proposant des avenues de solution en lien avec les nouvelles réalités du milieu, et l'évolution des contextes budgétaires du gouvernement. Il importe que les instances gouvernementales concernées reconnaissent et distinguent à la fois le rôle de représentation de la SMQ et les autres services et dossiers qu'elle mène pour ses membres.

## ÉVOLUTION RÉCENTE ET DÉFIS DE LA MUSÉOLOGIE QUÉBÉCOISE (p. 20)

Le premier chapitre du rapport dresse un portrait du monde muséal québécois et présente, entre autres, l'évolution récente de la muséologie au Québec. Bien que les commentaires de la SMQ

<sup>2</sup> La SMQ tient à préciser que dans le rapport du Groupe de travail les recommandations émanant des États généraux ont été malencontreusement résumées et reformulées, en y modifiant le sens dans certains cas. Par exemple, la référence à cette première recommandation a été omise, occultant ainsi la demande des membres à la SMQ de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec. Par ailleurs, concernant le soutien financier du gouvernement fédéral, la recommandation originale débutant par « Il est recommandé à la SMQ de faire des représentations, entre autres de concert avec l'AMC, auprès du gouvernement fédéral... » a été remplacée par « Confirmer le devoir de représentation de la SMQ auprès des instances gouvernementales fédérales... ». Le texte intégral des 73 recommandations adoptées lors du Grand Chantier des États généraux de la SMQ, peut être consulté dans la revue [Musées, États généraux des musées du Québec : bilan et prospective](#), vol. 30, 2012, p. 36 à 61.

portent principalement sur le chapitre des recommandations, il nous apparaît essentiel de souligner quelques lacunes dans ce qui a été retenu par le Groupe de travail.

Si l'objectif de ce portrait est réellement de faire ressortir les forces de l'évolution récente de la muséologie québécoise, la SMQ s'explique mal comment, en ce qui a trait à la professionnalisation du secteur, on ait pu passer sous silence l'importante contribution des programmes universitaires en muséologie depuis 1987, qu'il s'agisse du programme conjoint de maîtrise en muséologie de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal ou du programme de deuxième cycle de l'Université Laval, à Québec. Le collège de Montmorency propose également, depuis plus d'une vingtaine d'années, un diplôme d'études collégiales en techniques de muséologie. Il aurait fallu aussi souligner l'apport des programmes d'activités de formation continue de la SMQ liées aux différentes fonctions muséales, dispensées depuis 1979, ainsi que la création du Réseau Info-Muse, en 1991, visant à soutenir les institutions muséales dans l'inventaire, la documentation, l'informatisation et la numérisation de leurs collections. Le rapport omet également de considérer l'importance du mouvement associatif qui est reconnu comme une grande force du réseau muséal québécois, ici et ailleurs, depuis de nombreuses années.

## **ANALYSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

Pour des fins de clarté, nous commenterons les principales recommandations du rapport en utilisant l'ordre dans lequel elles s'y présentent, soit à partir des trois regroupements d'enjeux : d'abord les enjeux politiques et systémiques généraux, ensuite les enjeux muséologiques et finalement, les enjeux de financement. Malgré leur intérêt, certaines recommandations touchant des questions spécifiques ne pourront être commentées. Celles-ci nécessiteraient des éclaircissements quant aux besoins identifiés et aux objectifs définis par le Groupe de travail.

### **Recommandation 1 : Priorités stratégiques pour l'action du ministre de la Culture et des Communications en matière muséale (p. 88)**

Le Groupe de travail recommande au ministre de la Culture et des Communications de régler son action en matière muséale selon trois priorités stratégiques. Il mentionne que les autres recommandations du rapport seront inspirées par ces mêmes priorités.

La SMQ considère comme déterminante la **première priorité** voulant que l'action de l'État québécois en matière muséale doive devenir et être celle du gouvernement du Québec dans son ensemble et, à ce titre, qu'elle doive assurer l'identification et le partage des responsabilités entre les divers ministères, organismes publics et sociétés d'État intéressés. Tout comme le Groupe de travail, la SMQ est d'avis que le MCC doit être le premier responsable des affaires muséales et établir les politiques gouvernementales en la matière.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le principe de la **deuxième priorité** visant à ce que l'ensemble des institutions muséales québécoises soit renforcé, consolidé et actualisé. Cependant, nous considérons que le Groupe de travail dresse un portrait sombre et peu nuancé du réseau quant au nombre d'institutions, au dédoublement de missions, etc. Bien que certains des moyens préconisés puissent être structurants à moyen et à long termes, ceux-ci ne sont pas une panacée pour régler les problèmes de financement des institutions.

La SMQ se réjouit que le Groupe de travail reconnaisse dans sa **troisième priorité** la nécessité d'une amélioration significative du financement des institutions muséales, et au premier chef, celui provenant de l'État. Elle reconnaît également l'importance d'accroître l'autofinancement, l'apport de la philanthropie et du soutien des autorités locales et régionales. Nous commenterons plus loin les positions et les recommandations du Groupe de travail touchant les différents aspects du financement du réseau muséal.

### **Recommandation 2 : Loi générale sur les établissements muséaux du Québec (p. 92) et recommandation 3 : Dispositions d'une loi générale sur les établissements muséaux**

Dans le but de favoriser des solutions durables, l'adoption d'une loi générale sur les établissements muséaux du Québec pourrait constituer un avancement majeur pour le réseau. Cette proposition d'instaurer une loi répond d'ailleurs pleinement à la volonté affirmée du ministre Kotto de faire des questions muséales une responsabilité gouvernementale. Elle aurait pour effet de préciser les responsabilités, non seulement du MCC, mais également celles d'autres ministères et organismes gouvernementaux en regard des affaires muséales.

La SMQ salue cette recommandation qui devrait mener à un meilleur positionnement et à une plus grande reconnaissance du rôle et de l'importance des institutions muséales au sein de l'État québécois, notamment pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Cette reconnaissance ne pourrait que favoriser la consolidation et le développement du réseau muséal à moyen et à long termes. Il faut toutefois souligner que cette loi est une des trois composantes (avec le mécanisme d'agrément et l'implantation d'un conseil des établissements muséaux québécois) « d'un nouveau cadre institutionnel pour l'action de l'État envers les établissements muséaux et pour régler leurs relations entre eux » (p. 90). La SMQ croit qu'en contrepartie des effets structurants anticipés, les institutions muséales seront soumises à un contrôle accru de l'État risquant d'affecter leur mission et leur autonomie.

**Recommandations 4 à 8 :  
Agrément des établissements muséaux  
(p. 95 à 99)**

Les recommandations 4 à 8 du rapport se rattachent à la mise en place d'un mécanisme d'agrément inscrit dans la loi générale sur les établissements muséaux. Cet agrément remplacerait avantageusement l'actuel système de reconnaissance instauré au début des années 2000 à la suite de l'adoption de la politique muséale. Le processus de reconnaissance était inopérant depuis 2003, malgré les demandes répétées du milieu pour l'ouverture d'un nouveau concours. Le mécanisme d'agrément constituerait d'autant plus une victoire pour le réseau qu'il serait enchâssé dans la loi et, par conséquent, mieux défini et encadré de façon systématique. Ainsi protégé par la loi, ce système serait voué à une plus grande pérennité. Basé sur des normes reconnues dans le secteur muséal, le système d'agrément contribuerait également à assurer la qualité du réseau.

La SMQ constate, qu'en dépit d'une volonté du milieu exprimée lors des États généraux des musées du Québec et d'une demande explicite exprimée lors des consultations du Groupe de travail, l'avenir du processus d'évaluation nationale par les pairs instauré par le MCC demeure incertain. Rappelons que cette évaluation permettait, entre autres, de tracer un portrait de la situation de l'ensemble des institutions muséales reconnues et d'en cerner les forces et les faiblesses. Seule la recommandation 45, page 142, réfère à la tenue d'une évaluation nationale en 2015-2016, et ce,

dans le contexte particulier de la mise en œuvre du programme d'aide au fonctionnement révisé.

**Recommandations 9 à 11 :  
Conseil des établissements muséaux  
québécois (p. 99 à 103)**

La recommandation 9 du rapport revêt une grande importance alors qu'elle propose la création d'un organisme public indépendant ayant pleine compétence en matière muséale. La création d'un Conseil des établissements muséaux québécois (CEMQ), semblable au Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) et à la Société des entreprises culturelles (SODEC), pourrait comporter de nombreux avantages. Potentiellement intéressante, la mise en place d'un tel organisme commande cependant une analyse plus approfondie en ce qui a trait à son mandat et à son mode de gouvernance. De plus, la SMQ s'interroge sur le rôle d'intermédiaire que jouerait ce conseil entre les institutions muséales. Ce rôle n'est d'ailleurs dévolu ni au CALQ, ni à la SODEC.

D'autre part, la SMQ s'oppose à la recommandation 11 préconisant la constitution du conseil d'administration du CEMQ composé majoritairement de personnes provenant d'autres milieux que muséal, soi-disant pour « positionner le CEMQ à une saine distance du milieu muséal ». La composition des conseils d'administration du CALQ et de la SODEC obéit à une autre logique, en réservant une majorité des postes à des personnes issues des domaines culturels dans lesquels celles-ci exercent leurs fonctions. Conséquemment, la SMQ est d'avis que la composition du conseil d'administration d'un éventuel CEMQ doit prévoir majoritairement des représentants liés au domaine muséal ou à un domaine connexe et non l'inverse. Parmi les secteurs d'activités connexes, il serait intéressant de compter sur des spécialistes de l'éducation, de l'environnement, du tourisme culturel, etc.

**Recommandation 12 :  
Typologie des établissements muséaux  
et responsabilités gouvernementales  
et ministérielles (p. 103)**

La SMQ est préoccupée du point de vue soutenu dans le rapport suggérant que certaines institutions muséales relèvent d'autres ministères. Les institutions muséales scientifiques sont d'ailleurs visées par cette proposition. Tout en partageant l'avis du Groupe de travail selon lequel d'autres ministères devraient être associés au financement des institutions muséales, la SMQ soutient le principe que toutes les institutions puissent avoir

accès au même programme d'aide au fonctionnement, comportant les mêmes objectifs et les mêmes exigences. Alors qu'une des grandes forces du milieu muséal québécois est l'inclusion des grands champs disciplinaires que sont l'art, l'histoire et les sciences au sein d'un même réseau, il serait regrettable de compromettre l'équilibre d'un tel « écosystème ». Cela n'exclut en rien qu'il puisse y avoir un partage des responsabilités financières avec d'autres ministères ayant des objectifs communs tels la protection de l'environnement et de la biodiversité par exemple. La recommandation 30, concernant le mandat du chantier dans ce domaine (p.125), confirme d'ailleurs une volonté de structurer et de fédérer l'offre de la muséologie scientifique ainsi que de créer un nouveau réseau d'établissements complémentaires. L'ajout d'un autre réseau risque de fragmenter celui existant et de provoquer une rupture dans la culture de concertation, de réflexion, d'échanges d'expertise et de mise en valeur de l'offre tant au plan régional que national. Deux cultures muséales, deux réseaux, risquent de faire apparaître une asymétrie dont les effets pourraient s'avérer nuisibles à la cohérence d'une vision nationale ainsi que des stratégies et programmes en résultant. Contrairement à la situation qui prévaut dans d'autres pays, nous croyons que la masse critique d'institutions scientifiques permet difficilement de justifier la mise en place d'un réseau parallèle.

De plus, il faut aussi considérer qu'en muséologie, comme dans d'autres secteurs culturels, les tendances sont aux métissages des pratiques, à la multidisciplinarité ou à l'interdisciplinarité et non au cloisonnement. À l'heure où les rapprochements entre les enjeux scientifiques et les enjeux de société sont de plus en plus évidents, les institutions muséales sont appelées à prendre en compte plusieurs champs disciplinaires. Or, on observe en France depuis de nombreuses années les limites de ce type de modèle de gouvernance étatique scindant la muséologie scientifique de la muséologie d'art et d'histoire. Précisons que cela n'exclut nullement la formation de chantiers thématiques autour d'enjeux communs, comme le recommande le Groupe de travail pour l'archéologie et le patrimoine religieux.

**Recommandation 17 (p. 108)  
et recommandations 51 à 56 (p. 148 à 153) :**  
**Les musées nationaux et le Musée des  
beaux-arts de Montréal : mandats et  
financement**

À l'instar du Groupe de travail, la SMQ reconnaît l'importance de confirmer le rôle capital que

doivent jouer les musées nationaux et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM). Pour que ces musées demeurent des chefs de file, pour qu'ils puissent contribuer au rayonnement national et international et avoir les moyens de soutenir le réseau muséal (notamment pour la production d'expositions itinérantes), la SMQ est d'avis qu'ils doivent jouir d'un financement adéquat, indexé annuellement (recommandation 51 à 53). De plus, toutes les grandes institutions muséales québécoises devraient avoir accès à un soutien leur permettant de produire des expositions à caractère international (recommandations 56 et 59).

La SMQ questionne cependant l'approche interventionniste du rapport en ce qui a trait aux missions des musées nationaux et à leur politique de collectionnement.

**Recommandation 21 :**  
**Démarche structurée de planification  
muséologique et de consolidation des  
établissements muséaux dans les différentes  
régions (p. 114)**

Cette recommandation précise les étapes menant à un plan stratégique régional pluriannuel pour renforcer et consolider l'ensemble des institutions muséales. Bien que la SMQ endosse globalement les objectifs de la démarche proposée, elle émet des réserves quant aux moyens et résultats anticipés, ainsi qu'aux échéanciers proposés. Il s'agit d'une démarche complexe, qui exige de la part des institutions muséales une analyse approfondie ne donnant, dans certains cas, des résultats qu'à moyen terme. La pression exercée sur celles-ci (délai imposé, lien entre le processus et la possibilité de financement, etc.) pourrait, dans certains cas, mener à une déstabilisation plutôt qu'au renforcement ou à la consolidation souhaitée.

Les moyens proposés en faveur du partage des ressources, de la fédération ou de la fusion peuvent être appropriés. Certaines institutions muséales ont d'ailleurs déjà adopté ce type de stratégies ou sont en voie de le faire. Toutefois, la SMQ s'interroge sur la complexité de la démarche proposée et sur son application à l'ensemble des institutions muséales du réseau. Il s'agit d'une opération délicate qui doit être menée en tout respect de l'identité, de l'historicité, du projet culturel de chaque institution et des réseaux qui s'y rattachent (fondateurs, conseils d'administration, partenaires, donateurs, etc.). De nature interventionniste, la démarche comporte des risques importants pour l'équilibre de certaines institutions. Au-delà de la réorganisation d'un

réseau, un tel processus doit tenir compte de la volonté et du consentement réels des institutions et de leur milieu, ce qui pourrait exiger plus de réflexion et davantage de temps afin d'obtenir des résultats positifs et durables.

**Recommandation 22 :**  
**Reconnaissance du musée-ressource régional (p. 116)**

La SMQ reconnaît le bien-fondé du concept d'un musée-ressource, principalement comme source d'expertise pour les institutions muséales de chaque région. Elle s'interroge toutefois sur l'étendue des responsabilités qu'il devrait assumer et sur le type de rapport qui le lierait aux institutions de sa région. Le musée-ressource ne peut jouer le rôle d'un regroupement de musées. Dans chacune des régions, les institutions muséales se regroupent sur une base volontaire, identifient ensemble leurs besoins, établissent des projets de collaboration et entretiennent des relations avec leurs partenaires régionaux.

Dans le même ordre d'idées, les musées-ressources ne pourront intervenir dans la gestion des institutions elles-mêmes. À titre d'exemple, il nous paraît injustifié de demander à un musée-ressource de développer une politique de recherche pour l'ensemble des institutions de sa région. Cela étant, les musées-ressources pourraient jouer pleinement leur rôle, à condition que leur financement soit réellement consolidé, indépendamment des contrats de service qu'ils pourraient obtenir.

**Recommandation 25 :**  
**Développement des collections et besoin de réserves régionales (p. 119)**

Le Groupe de travail recommande que l'éventuel CEMQ, dans la suite des travaux menés par la SMQ auprès de ses membres, consacre des ressources à une réflexion sur les meilleures pratiques de développement des collections sur l'ensemble du territoire québécois et appuie les musées dont les missions sont rapprochées à travailler à la mise au point de politiques de développement de collections concertées. La SMQ endosse le principe sous-jacent à une démarche de consolidation des institutions muséales tel qu'énoncé à la recommandation 21. Toutefois, elle rappelle que cet exercice relève avant tout des institutions muséales elles-mêmes, puisqu'elles ont la responsabilité de la conservation et de la gestion de ces collections. La SMQ considère qu'il faut plutôt soutenir et accompagner les musées dans leur démarche d'analyse et de concertation. À ce chapitre, la SMQ propose que l'expertise du Réseau

Info-Muse soit mise à contribution pour cette stratégie qui aura un impact sur l'ensemble du territoire. Soulignons que la SMQ mène actuellement un projet portant sur le collectionnement concerté. Elle accompagne d'ailleurs depuis plus de vingt ans les actions des institutions muséales québécoises en gestion des collections par le biais de son Réseau Info-Muse.

**Recommandation 26 :**  
**Rôle des associations ou des regroupements de musées (p. 120)**

Le Groupe de travail ne semble pas considérer à sa juste valeur le rôle des regroupements régionaux de musées. De nombreuses réalisations des regroupements ont contribué au développement des institutions muséales sur leur territoire, notamment dans le cadre des projets de cellules régionales d'expertise en muséologie (CREM). Nonobstant le rôle qui pourrait être dévolu aux musées-ressources, des projets muséologiques doivent pouvoir également émerger des regroupements. En outre, pour jouer pleinement leur rôle dans chacune des régions, ils devraient bénéficier d'un soutien financier du MCC.

**Recommandations 28 à 32 :**  
**Les cinq chantiers (p. 122 à 127)**

La SMQ considère positivement la proposition d'instaurer cinq grands chantiers dont les thématiques lui apparaissent tout à fait pertinentes. Ces dernières concernent les Premières Nations, le patrimoine religieux, la muséologie scientifique et technologique, l'archéologie ainsi que les technologies de l'information et des communications et la numérisation des collections. Pour réaliser ces chantiers, la SMQ juge qu'il serait important que chaque présidence des chantiers soit confiée à des experts des domaines concernés, tel que proposé pour celui des technologies.

De plus, la SMQ réitère son désaccord quant à la création d'un nouveau réseau pour la muséologie scientifique. Les résultats attendus du chantier sur ce thème ne devraient pas être établis à l'avance, mais plutôt, comme c'est le cas pour les autres chantiers, découler des réflexions que suscitent les principaux enjeux du secteur.

**Recommandations 38 à 48 :**  
**Enjeux de financement (p. 134)**

La SMQ accueille très favorablement les recommandations du Groupe de travail touchant les enjeux liés au financement. Toutefois, les

augmentations proposées pour l'aide au fonctionnement des institutions muséales (soit d'environ 11 M\$, à compter de 2015-2016), tout en étant significatives, sont insuffisantes en regard des besoins à combler et des retards à rattraper. La SMQ reconnaît cependant que dans le contexte budgétaire actuel, ces propositions pourraient constituer une avancée importante et contribuer à la relance du réseau. À moyen terme, une augmentation substantielle de l'enveloppe du programme d'aide au fonctionnement s'avère essentielle pour résoudre la crise financière. La SMQ évalue qu'il faudrait que le budget de ce programme passe de 17 M\$ à 38 M\$. Il y a donc un écart de 10 M\$ entre l'évaluation de la SMQ et celle du Groupe de travail.

La recommandation 48 (p.145) proposant que « le gouvernement du Québec confirme la responsabilité des ministères sectoriels à l'égard notamment du financement de fonctionnement des établissements muséaux à caractère scientifique... » pourrait être en soi une solution intéressante. Cependant, la SMQ est d'avis que les institutions muséales à caractère scientifique doivent demeurer sous la responsabilité du MCC et être admissibles aux mêmes programmes d'aide financière, nonobstant le fait que d'autres ministères puissent contribuer au soutien au fonctionnement.

La SMQ appuie fortement la recommandation visant à accorder une indexation dès 2014-2015 aux institutions recevant déjà de l'aide au PAFIM (recommandation 40, p. 137). Par contre, elle considère tout aussi important qu'une aide transitoire soit donnée, pour l'année 2014-2015, aux institutions actuellement reconnues, mais non soutenues. La SMQ salue la pertinence de la recommandation 42 (p.138), à savoir que la contribution gouvernementale à des projets de construction ou d'agrandissement d'établissements soutenus au PAFIM soit assortie d'un engagement de subvention, pour les coûts supplémentaires d'opération et d'entretien, proportionnelle à la contribution gouvernementale.

Enfin, la SMQ est très favorable à la recommandation 43 (p.140) visant à reconduire le programme *Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes* – volet 4 du *Fonds du patrimoine culturel québécois*, lequel pourrait accueillir également des projets d'expositions itinérantes. La poursuite et l'élargissement de ce programme contribueraient de façon substantielle au développement des institutions muséales dont l'offre doit se renouveler régulièrement pour demeurer concurrentielle, notamment dans le domaine des technologies.

L'ajout d'un soutien aux expositions itinérantes favoriserait des économies d'échelle et des partenariats entre les institutions muséales. Cette ouverture rendrait le programme accessible aux centres d'exposition, ce qui constitue une bonification appréciable pour l'ensemble du réseau.

### **Commentaire sur l'appellation « établissements muséaux » :**

La SMQ s'explique mal pourquoi le Groupe de travail préconise le terme « établissement muséal » plutôt qu'« institution muséale ». Le terme institution muséale nous apparaît plus riche et plus complet, car il englobe tout à la fois le lieu et l'activité reconnue socialement, inscrit dans le temps, tandis que le terme établissement fait davantage référence à un lieu physique. Ainsi les musées sont des institutions culturelles qui peuvent rayonner tant au plan international qu'au plan national ou régional. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les auteurs du *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*<sup>3</sup> soulignent dans leur définition que «...l'institution désigne notamment l'organisme public ou privé établi par la société pour répondre à un besoin déterminé. Le musée est une institution, en ce sens qu'il est un organisme régi par un système juridique déterminé, de droit public ou de droit privé. » De plus, les auteurs font référence à l'ICOM qui définit le musée comme une institution permanente, au service de la société et de son développement.

### **En conclusion**

La Société des musées du Québec tient à remercier les membres du Groupe de travail pour ce rapport qui a permis d'identifier les principaux enjeux du secteur et qui contribuera, sans aucun doute, au développement des institutions muséales dans les prochaines années. Consciente que plusieurs étapes restent à franchir, la SMQ réitère son plein appui au ministre Maka Kotto pour la défense de ce rapport. Elle réitère également sa volonté de participer activement à la réflexion ainsi qu'aux travaux que le MCC mènera au cours des prochains mois.

Édition :  
Service des communications  
Société des musées du Québec  
1<sup>er</sup> trimestre 2014  
Tous droits réservés  
Dépôt légal :  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

<sup>3</sup> André Desvallées et François Mairesse, (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Armand Colin, Paris, 2011, 722 pages.